

LE DOSSIER

Un nouvel avenir pour vos meubles



Dès janvier prochain, Loches Développement et l'éco-organisme Eco-Mobilier vous invitent à déposer vos déchets d'ameublement dans une benne dédiée à la déchèterie de la Baillaudière à Chanceaux-près-Loches. Le programme Éco-mobilier, agréé par le Ministère de l'Écologie, doit permettre de favoriser la réutilisation et le recyclage des meubles usagés. Pour Loches Développement, ce sont moins de déchets valorisables à enfouir. Cette opération est financée par une éco-participation payée lors de l'achat de vos meubles neufs.

3 solutions pour me défaire de mes meubles usagés :

► **Donner** à des associations de l'économie sociale et solidaire pour les meubles en état d'usage (Emmaüs¹, la Bourse aux Meubles²...).

► **Echanger** dans les magasins volontaires (par exemple certaines grandes enseignes d'ameublement) qui reprennent vos meubles contre l'achat de meubles neufs.

► **Déposer** dans la benne « Mobilier » à la déchèterie La Baillaudière à Chanceaux-près-Loches (non disponible à la déchèterie de Tauxigny).

Que deviennent les meubles collectés à la déchèterie ?

► **Le recyclage** : certains meubles sont recyclés, faisant intervenir notamment l'économie sociale et solidaire.

À la clé : une économie importante de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.

► **La production d'énergie** : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité par incinération.

Que peut-on déposer dans la benne «mobilier» de la déchèterie ?

Tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient le type ou le matériau :



actus en bref

Nouveau : Le STOP Pub de la TRIBu

Vous recevrez prochainement avec votre bulletin communal le calendrier de la TRIBu et son STOP Pub !

Nos boîtes aux lettres sont souvent remplies d'imprimés non adressés (prospectus, publicités, journaux gratuits).

Pour ceux qui ne les lisent pas et ne désirent plus en recevoir, vous pourrez apposer cet autocollant STOP PUB.

A savoir : même avec l'autocollant STOP PUB sur votre boîte à lettre, vous continuerez à recevoir l'information de votre collectivité.

Décalage de la collecte

Il n'y aura pas de collecte les jours fériés suivants : jeudi 25/12, jeudi 01/01, lundi 06/04, vendredi 01/05, jeudi 14/05, lundi 25/05.

La collecte sera donc décalée d'un jour jusqu'à la fin de la semaine concernée.

la bonne attitude

Rapportez à votre pharmacien

vos médicaments non utilisés, périmés ou non, même s'il n'en reste que très peu.

► Flacons de sirop, solutions, ampoules buvables ou injectables...

► Aérosols, sprays, inhalateurs...

► Comprimés, gélules, poudres, patches...

► Pommades, crèmes, gel...

Les emballages cartons vides sont à mettre dans la poubelle jaune.

plus jamais ça !

Triez vos encombrants !

Les seuls objets «encombrants» acceptés lors de la collecte annuelle en porte à porte sont :

- les mobiliers d'ameublement : tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés...
- les appareils sanitaires : lavabos, baignoires, bacs à douche...
- Les objets divers : vélos, poussettes, articles de cuisine, articles de sport,...

Les végétaux, les gravats, les DEEE (cuisinières, réfrigérateurs, aspirateurs, machines à laver, télé...), les déchets spécifiques (pneus, peintures, solvants...) n'en font absolument pas partie et ne seront pas collectés.

Dans tous les cas, il est vivement conseillé d'apporter l'ensemble de vos déchets directement à la déchèterie car aucun tri ni valorisation ne sont réalisés après cette collecte des encombrants.

En 2014, 89 tonnes de ces déchets ont malheureusement été enfouis.



Avant de jeter, je pense à donner ou à réutiliser...



le mini-jeu de la **tribu**

Parmi ces objets, lequel ne sera pas accepté lors de la collecte annuelle en porte à porte des encombrants ?

Réponse en dessous du camion



Commandez vos bacs et votre composteur auprès de votre mairie ou de Loches Développement

Tél. 02 47 91 19 20
www.lochesdeveloppement.com



Prix des bacs marrons et des bacs jaunes
120 L : 15 € / 180 L : 20 € / 240 L : 44 € / 340 L : 62 €

Prix des composteurs "classiques" :
320 L : 18 € / 620 L : 23 € / 800 L : 34 €

Prix des composteurs "bois" :
300 L : 29 € / 600 L : 34 €



Réponse : les déchets Verts



la lettre de
la tribu

L'actualité du tri & de la réduction des déchets sur le territoire de Loches Développement

Jetons moins ! Trions mieux !



- Dossier /** Un nouvel avenir pour vos meubles **actus /** Le STOP Pub de la TRIBU
- la BA /** Rapportez vos médicaments non utilisés à votre pharmacien

L'EDITO de Loïc Babary*

Loches Développement met en œuvre depuis maintenant plusieurs mois son programme d'actions «Jetons moins-Trions mieux» pour la période 2014-2016.

Objectif affiché :
réduire la production de déchets et améliorer leur tri.

Plusieurs actions sont déjà visibles ou le seront dans les semaines à venir : augmentation du nombre de colonnes d'apport volontaire, distribution de Stop-Pub à coller

sur votre boîte à lettres, collecte séparée des meubles en déchèterie, choix du terrain de la future recyclerie dans la zone d'activités de Loches-Vauzelle. D'autres projets suivront en 2015.

Quoiqu'il en soit, ces objectifs de réduction et de tri ne seront tenus qu'avec l'implication personnelle de tous les habitants du territoire.
Et à la clé : le maintien de la fiscalité à son niveau actuel.

Le service Déchets de Loches Développement se tient à votre disposition pour recueillir vos suggestions et répondre à toutes vos questions au :

02 47 91 19 20 ou par mail : dechets.menagers@lochesdeveloppement.com

* Loïc Babary est vice-président de la CCLD en charge des déchets ménagers